



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 57 du 19 juillet 2024

TEXTE NOMINATIF

Texte 5

DÉCISION N° 510/ARM/SCA/CIAO/BBF/SEF

portant délégation de signature pour les actes relevant de l'ordonnateur secondaire du centre interarmées du soutien administration des opérations.

Du 16 juillet 2024

DÉCISION N° 510/ARM/SCA/CIAO/BBF/SEF portant délégation de signature pour les actes relevant de l'ordonnateur secondaire du centre interarmées du soutien administration des opérations.

Du 16 juillet 2024

NOR A R M E 2 4 0 1 3 8 6 S

Texte(s) abrogé(s) :

↳ [Décision N° 526/ARM/SCA/CIAO/BBF/SEF du 14 septembre 2023 portant délégation de signature pour les actes relevant de l'ordonnateur secondaire du centre interarmées du soutien administration des opérations.](#)

Référence de publication :

Le directeur du centre interarmées du soutien administration des opérations,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (JO n° 262 du 10 novembre 2012, texte n° 6) ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 modifié, fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (JO n° 181 du 6 août 2013, texte n° 53) ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2015 modifié, portant délégation des pouvoirs d'ordonnateur du ministre de la défense (JO n° 104 du 5 mai 2015, texte n° 4) ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2018 modifié, fixant l'assignation des dépenses et des recettes des ordonnateurs secondaires du ministère de la défense (JO n° 298 du 26 décembre 2018, texte n° 54) ;

Vu l' [Instruction N° 596/ARM/DCSCA/SDDIEJ/BREG du 05 mars 2021 relative aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement des organismes extérieurs du service du commissariat des armées.](#) ;

Vu la [Circulaire N° 3704/DEF/SGA/DAF/FFC2 du 26 mai 2015 relative à l'accréditation et l'habilitation des ordonnateurs du ministère de la défense.](#) ;

Vu la décision n° 1696/ARM/DCSCA/DIR du 28 juin 2024 de désignation du commissaire en chef de première classe Fougeras de Lavergnolle Henri en tant que directeur du centre interarmées du soutien administration des opérations (n.i. BO ; n.i. JO) [(N° III-33/RPAA/DCSCA)] ,

Décide :

Art. 1er.

Délégation est donnée pour signer, au nom du directeur du centre interarmées du soutien administration des opérations dans la limite de leurs attributions respectives, tout acte relatif aux dépenses, aux recettes et aux opérations de régularisation, notamment tout document comptable relatif à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses et des recettes à :

1. Commissaire en chef de 1^{re} classe **Marquié** Frédéric, directeur adjoint ;
2. Commissaire en chef de 2^e classe **Chappuis** Muriel, cheffe du bureau budget finances ;
3. Commissaire en chef de 2^e classe **Lacoste** Laurent, chef du bureau administration ;
4. Commissaire principal **Bredeloup** Johann, adjoint au chef du bureau budget finances ;
5. Commissaire principal **Hardel** Rodolphe, chef de la section ingénierie financière ;
6. Commissaire principal **Gona** Frédéric, chef de la section exécution financière ;
7. Commissaire principal **Piwosz** Marjorie, adjointe au chef du bureau administration ;
8. Commissaire de 1^{re} classe **Raynaud** Hélène, cheffe de la section soutiens spécialisés ;
9. Commissaire de 2^e classe **de Larosière de Champfeu** Hélène, adjointe au chef de la section exécution financière ;
10. Commissaire de 2^e classe **Delattre** Anaëlle, adjointe au chef de la section ingénierie financière ;
11. Adjudant-chef **Contoux** Yann, adjoint au chef de la section exécution financière ;
12. Adjudant **Balcon** Sylvain, section exécution financière ;
13. Adjudant-chef **Lingée** Séverine, section soutiens spécialisés ;
14. Adjudant **Mignot** Laurence, section exécution financière.

Art. 2.

Délégation est donnée pour signer, au nom du directeur du centre interarmées du soutien administration des opérations, dans la limite de leurs attributions respectives, tout acte relevant des rôles de certificateur de service fait/responsable de paiement, dans le système d'information financière de l'État CHORUS à :

1. Commissaire principal **Gona** Frédéric, chef de la section exécution financière ;
2. Commissaire de 2^e classe **de Larosière de Champfeu** Hélène, adjointe au chef de la section exécution financière ;

3. Adjudant-chef **Blanchet** Carole, section exécution budgétaire ;
4. Adjudant-chef **Contoux** Yann, adjoint au chef de la section exécution financière ;
5. Madame **Diakhité** Hawa, section exécution financière ;
6. Adjudant **Balcon** Sylvain, section exécution financière ;
7. Adjudant **Mignot** Laurence, section exécution financière ;
8. Adjudant **Siapo** Roger, section exécution financière ;
9. Sergent **Hauata** Heimana, section exécution financière ;
10. Sergent **Pouyfaucou** Franck, section exécution financière.

Art. 3.

Délégation est donnée pour signer, au nom du directeur du centre interarmées du soutien administration des opérations, dans la limite de ses attributions, tout acte relevant du rôle de gestionnaire des recettes non fiscales dans le système d'information financière de l'État CHORUS à :

1. Adjudant **Balcon** Sylvain, section exécution financière ;
2. Adjudant **Siapo** Roger, section exécution financière.

Art. 4.

Délégation est donnée pour signer, au nom du directeur du centre interarmées du soutien administration des opérations, tout acte relevant du rôle de responsable des recettes non fiscales à :

1. Commissaire principal **Gona** Frédéric, chef de la section exécution financière ;
2. Commissaire de 2^e classe **de Larosière de Champfeu** Hélène, adjointe au chef de la section exécution financière ;
3. Adjudant-chef **Contoux** Yann, adjoint au chef de la section exécution financière.

Art. 5.

La décision N° 526/ARM/SCA/CIAO/BBF/SEF du 14 septembre 2023 portant délégation de signature pour les actes relevant de l'ordonnateur secondaire du centre interarmées du soutien administration des opérations est abrogée.

Art. 6.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

*Le commissaire en chef de 1^{re} classe,
directeur du centre interarmées du soutien « administration des opérations »,*

Henri FOUGERAS de LAVERGNOLLE.